



Modifications du règlement de l'enseignement primaire (C1 10.21)

L'Assemblée générale extraordinaire de la SPG du 25 avril 2007 a pris acte du nouveau règlement adopté par le Conseil d'Etat.

100 ans en arrière...

Les quelque 120 membres présents ont d'abord tenu à affirmer qu'ils ne pouvaient pas cautionner la régression instituée par ce nouveau règlement. Ils ont ensuite dénoncé les modalités arrêtées qui non seulement dépassent le cadre de l'initiative acceptée par le peuple le 24 septembre 2006 mais renvoient à des dispositions que l'école genevoise n'a plus connues depuis une centaine d'années ! Ainsi, pratiquement aucun citoyen ayant effectué sa scolarité primaire à Genève et dans l'école publique n'a été évalué par des moyennes trimestrielles à la demi-note ou annuelles au dixième. Cela suscite donc de l'incompréhension, d'autant plus que la pseudo précision des moyennes ne joue aucun rôle sur la promotion des élèves (disposition identique, que l'élève obtienne 3,0 ou 3,3 ou 3,8). Toutefois, en fixant la norme de suffisance à 4 et en instaurant en parallèle des positions à la demi-bonne et au dixième, le département introduit un système où l'élève a davantage de possibilités de se retrouver dans une situation où il n'est pas promu (cf. tableaux 1 et 2 en annexe). Par ailleurs, les professionnels estiment qu'il est pour le moins incongru d'attribuer à un élève de 3^{ème} primaire, âgé de 8 ans, par exemple un 3,5 et non un 3,7 car cette différence n'a aucune signification pour lui.

Le redoublement ne doit pas être la règle mais une vraie exception

Les membres ont relevé l'ambiguïté sur le redoublement. Tout en disant que cette mesure est inefficace, le département ne prend en fait aucune disposition pour tenter de le réduire et changer les mentalités. Le caractère exceptionnel du redoublement fait partie du règlement depuis des années mais les pratiques ne changent pas (cf. tableau 3). Cette notion d'exception est donc galvaudée puisque, sur une cohorte d'élèves, près de 10% effectueront leur scolarité en 9 ans au lieu de 8.

Mais derrière ces éléments réglementaires empreints d'hypocrisie et susceptibles de tromper les élèves et leurs parents se cachent surtout des risques majeurs de dé-professionnalisation du système éducatif, de péjoration des relations famille-école, de traitement inéquitable des élèves.

L'évaluation doit être au service des apprentissages et non l'inverse

C'est pourquoi les membres de la SPG s'engagent avant tout à s'activer pour que les écueils contenus dans le nouveau règlement soient évités le plus possible. L'évaluation formative, qui aide l'élève à progresser, et la différenciation pédagogique notamment doivent être renforcées et l'Assemblée exige des moyens supplémentaires en formation, plus proches des besoins des établissements, afin de préserver ces pratiques. Il est exclu que demain l'enseignement se fasse au travers de l'évaluation et que les élèves croulent sous une masse d'épreuves à effectuer. En outre, il a été relevé que la scission introduite par le règlement entre le cycle élémentaire et le cycle moyen met à mal la cohérence du parcours de l'élève au primaire.

Le chaos potentiel de la rentrée 2007 peut-il être évité ?

Ce qui guide le travail des enseignants c'est avant tout les dispositions internes, les aides-mémoire et autres directives : l'association professionnelle veillera donc à ce qu'elles rétablissent une certaine cohérence afin que l'équité des prestations offertes aux élèves soient garanties. C'est là le souci premier du syndicat qui ne pourrait tolérer que le combat contre les inégalités sociales, que l'école reproduit encore trop, marque un recul aux conséquences catastrophiques. Il a été rappelé en assemblée que la SPG ne cautionne pas et combat toute forme de délinquance institutionnelle – contrairement à la direction et la hiérarchie qui ont laissé, en ne les inquiétant jamais, une poignée d'irréductibles mener l'école vers le monceau d'incohérences qu'il va falloir gérer demain. Il n'est pas question de tomber dans les mêmes travers. Le règlement sera donc appliqué. Mais si, malgré les garde-fous qui seront posés à la rentrée, il se dessine une rapide et nette détérioration des conditions de formation des élèves, alors la SPG exigera de revoir immédiatement la teneur du règlement.

Proposer, se mobiliser pour s'organiser et trouver de vraies solutions contre l'exclusion ; résister au nivellement par le bas de la pédagogie genevoise !

L'Assemblée s'est par ailleurs réservé le droit de proposer dans le courant du mois de juin une charte pédagogique destinée à être signée par le corps enseignant et à rassembler un maximum de collègues autour de principes déontologiques qui ont sûrement besoin d'être réaffirmés, ne serait-ce que pour signifier que les professionnels de l'éducation ne sont pas dupes et que s'ils se dévouent pour une école plus juste, ils savent bien que les progrès qui sont souhaitables, s'ils se réalisent, ne devront rien aux notes et aux moyennes mais bien à leur engagement et à la professionnalisation de leur métier.

Contact : Olivier Baud – 079 788.41.09

Annexes: tableau 1 (moyennes trimestrielles), tableau 2 (moyennes annuelles), tableau 3 (redoublement 1995-2005), lettre ouverte au Conseil d'Etat, extrait du livret 1967, résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale